



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

BUREAU SYNDICAL SEANCE du 20 mars 2023

PROCES-VERBAL de la SEANCE

<u>Date de la convocation</u> : 13 mars 2023	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 19
<u>Date d'affichage</u> : 27 mars 2023	<u>Nombre de présents</u> : 11
<u>Secrétaire de séance</u> : Patrick DAUBISSE	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 11

Le vingt mars de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heure trente, le Bureau du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Bureau :

DAVIAUD Claude et DAUBISSE Patrick – CC Vienne et Gartempe
GAUTHIER Jean-Claude et GRIMAUD Serge – CC du Civraisien en Poitou
REVERDY Philippe – CC des Vallées du Clain
GARDA-FLIP Nelly et SIMON Valérie – CU Grand Poitiers

Pouvoirs :

Sans objet

Excusés :

ROYER Patrick – Président – CC Vienne et Gartempe
AZIHARI Evelyne – Vice-Présidente – CA Grand Châtelleraut
BEAUJANEAU Gilbert – Vice-Président – CC des Vallées du Clain
REYNAUD Gilles – CC du Haut Limousin en Marche
MONNAIS Xavier – CC Vienne et Gartempe

Assistaient également à la séance :

Personnels du Syndicat : MARTIN Nathalie, Resp. des affaires générales - SIRONNEAU Franck, Resp. des ressources humaines.

**N° B20230320_001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Les **conditions de quorum étant réunies**, la séance est déclarée ouverte par la 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence du Président.

Monsieur Patrick DAUBISSE, représentant de la CC Vienne et Gartempe est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance en date du 21 novembre 2022 est approuvé sans réserve (cf. annexe).

La 1^{ère} Vice-Présidente **rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :**

● **AFFAIRES GENERALES**

- Appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'enrobés ;
- Information concernant la commande publique
- Cession de différents matériels roulants ;
- Information concernant les dernières cessions réalisées ;
- Admissions en non-valeur ;
- Informations budgétaires

● **RESSOURCES HUMAINES**

- Information concernant les recrutements en cours ;
- Modification de la délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;
- Information sur bilan de l'absentéisme 2022 ;
- Information sur le bilan des formations 2022
- Plan de formations 2023
- Avenant à la convention de réalisation pour le contrôle et/ou la réalisation et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne

● **QUESTIONS DIVERSES.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

1. AFFAIRES GENERALES

■ COMMANDE PUBLIQUE

N° B20230320_002 : Appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'enrobés

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 19	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 11	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.
- Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 et R.2161-2 à 2161-5 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Pour mémoire, il avait été projeté en 2022 d'acquérir un finisseur pour les enrobés afin notamment de gagner en souplesse d'intervention et limiter le recours à des entreprises extérieures pour la réalisation de ce type de prestations. En effet, les enrobés représentent un poste de dépenses important pour le service travaux publics, mais également pour le service de gestion des déchets qui doit régulièrement effectuer des reprises d'enrobés dans ses différents sites (déchèteries, Eco-pôle...).

L'acquisition du finisseur ayant été reportée, il conviendrait d'envisager la passation d'une procédure de mise en concurrence pour la **fourniture et la mise en œuvre d'enrobés**, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert (accord cadre multi-attributaires). Celui-ci serait exécuté au moyen de marchés subséquents permettant ainsi de remettre en concurrence les attributaires en fonction des besoins des services.

Elle pourrait se décomposer en **deux lots** :

- Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud,
- Fourniture d'enrobés à froid.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un Accord-Cadre multi-attributaire pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les marchés subséquents et avenants éventuels ;
- De permettre au Président si l'appel d'offres est infructueux de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

➔ **Information concernant la commande publique :**

Rapporteurs : Justine CHABAUD et Nathalie MARTIN

- **Evolution des conditions économiques des marchés publics au regard du contexte économique :**

Face au contexte économique actuel et notamment à la hausse des prix de l'énergie et du carburant, le SIMER fait l'objet depuis plusieurs semaines de sollicitations de la part de ses fournisseurs, afin de réétudier les conditions économiques des marchés en cours.

Les marchés concernés sont à l'heure actuelle les suivants :

➔ **Marché n°2021-101 « Achat de matériaux de carrière »**

➔ **Marché n°2019-202 « Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques et huiles alimentaires »**

➔ **Marché n°2020-202 « Achat de dispositifs de pré-collecte et de composteurs »**

- **Marchés attribués :**

- **Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume _ Marchés subséquents :**

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, **les deux entreprises retenues sont :**

- **SCOTPA – 16160 GOND-PONTOUVRE**
- **LIANTS CHARENTAIS – 16200 JARNAC**

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, trois marchés subséquents ont été lancés et ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT)_ 97.5 tonnes facturées
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT)_ 20 tonnes facturées
- Du 01/03/2023 au 31/05/2023 (PU/T : 411 € HT)_ En cours.

- **Marchés à venir :**

Procédure formalisée :

⇒ Fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés (**détaillé en point 1.1**)

Procédures adaptées :

(sous réserve du vote des budgets d'investissement par les Comités de fin mars)

⇒ Fourniture et installation de contrôles d'accès en déchèterie (bornes + barrières),

⇒ Fourniture et pose d'équipements de protections des quais en déchèterie (garde-corps, butées de bennes, bastaings, bandes de roulement),

⇒ Achat de véhicules légers.

■ **FINANCES**

N° B20230320_003 : Cession de différents matériels roulants

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;

Vu la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements projetés sur l'exercice 2023, il conviendrait d'autoriser la cession des matériels suivants :

- Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1 ^{ère} immatriculation
Tracteur routier	RENAULT Premium	DB-648-JB	SR 94	13/12/2013

- Travaux Publics :

Dénomination	Marque	N° de série	Référence interne	Date de 1 ^{ère} immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	165812	TP 32	1997

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessus.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

➔ **Information concernant les dernières cessions réalisées**

Rapporteurs : Justine CHABAUD et Nathalie MARTIN

Lors de la précédente séance du Bureau syndical, le 21 novembre 2022, les véhicules suivants étaient en cours de publicité et sont désormais cédés via la **plate-forme Agora Store** :

➔ **Budget Travaux Publics :**

Dénomination	Marque / Année / Puissance	Immatriculation Référence interne	Kilométrage	Début d'enchère (TTC)	Enchère finale (TTC)	Acquéreur
Tractopelle	CASE/ 580 SLE Année 1996	0052458 (TP 9)	/	7 200 €	12 934 €	MJP Matériels (86170 NEUVILLE DE POITOU)
Tracteur porte-outils	RENAULT ERGOS 22/09/2006	7632 VP 86	532 heures	32 000 €	33 600 €	SAS ADN ENVIRONNEMENT (30250 AUBAIS)
Fourgon plateau	RENAULT MASTER 24/02/2015	DP-179-GC	126 000 kms	6 000 €	12 366 €	Mr Franck GREDEN (37600 VARENNES)

N° B20230320_004 : Admissions en non-valeur

Nombre de délégués en exercice : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 11	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--

→ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et R.2321-2 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical ;*
- Vu** *l'état des produits irrécouvrables et des créances éteintes présenté par Madame le Comptable du Trésor.*

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

A la demande du Comptable du Trésor, il conviendrait de se prononcer sur **l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes pour un montant total de 1 000.01 €** se détaillant comme suit :

- **Compte 6541 : Créances admises en non-valeur**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2021	24800_Elimination des déchets	176,72 €
2020		35,00 €
2019		73,74 €
2018		173,09 €
2017		248,30 €
2016		71,23 €
Total		778,08 €

- **Compte 6542 : Créances éteintes**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2018	24800_Elimination des déchets	8,53 €
2016		213,40 €
Total		221,93 €

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessus.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

➔ **Informations budgétaires :** *Rapporteurs : Justine CHABAUD et Patrick CHARRIER*

La Commission des finances se tenant le 16 mars, soit après l'envoi du rapport, la présentation des résultats 2022 et des projets de budgets pour 2023 a été faite en séance : ➔ cf. document de présentation en annexe.

2. RESSOURCES HUMAINES

➔ **Information concernant les recrutements en cours :**

Rapporteurs : Justine CHABAUD et Franck SIRONNEAU

Comme nous l'avons évoqué lors de la dernière séance du Bureau syndical, le SIMER rencontre, au même titre que les entreprises privées et autres structures publiques du territoire, des difficultés dans ses différents recrutements.

Malgré plusieurs publications depuis mai 2022 et le recours à un bureau de recrutement spécialisé basé à Paris, le poste de Directeur Général des Services demeure non-pourvu à ce jour. La classification du Syndicat, considéré comme une collectivité publique de 2 000 à 10 000 habitants, ne favorisant pas les candidatures de potentiels candidats.

Dans le but de donner une nouvelle dynamique à cette procédure de recrutement, il a été décidé en ce début d'année de recourir à un nouveau bureau de recrutement. Il s'agit du Cabinet MULTICIBLES de POITIERS, qui a par le passé donné entière satisfaction au SIMER.

Les autres recrutements en cours sont les suivants :

- Chauffeurs poids lourds pour le service de collecte,
- Assistant(e) qualifié(e)/gestionnaire de la Commande publique,
- Chargé(e) de missions Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Un point d'avancement concernant ces recrutements sera fait en séance.

Par ailleurs, le nouveau responsable du pôle Travaux publics a pris ses fonctions début février, sa présentation est programmée lors de l'Assemblée générale du 31 mars prochain.

N° B20230320_005 : Modification de la délibération relative au Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Vu** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
- Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu** la délibération du bureau syndical en date du 19 mars 2018 fixant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Vu** Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT),
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical ;
- Vu** la délibération du bureau syndical en date du 23 novembre 2021 modifiant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Vu** le tableau des effectifs en vigueur ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023.

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Après différents contacts avec les bureaux de recrutement et les premiers candidats rencontrés dans le cadre du remplacement du Directeur, les négociations salariales sont importantes. Les salaires indiciaires de la Fonction Publique sont peu attractifs et la mise en place d'un régime indemnitaire s'impose à toutes les collectivités.

Le SIMER a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) par délibération du 19 mars 2018 pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés. Celui concernant la filière technique a été complété par délibération le 23 novembre 2021.

Par ailleurs, il est rappelé que ce régime indemnitaire se compose :

- de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) facultatif et non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Les bornes définies par ces délibérations sont en dessous des seuils prévus et limitent donc les négociations avec les candidats.

Ainsi, afin de permettre au Président et aux Vice-Présidents plus de latitude avec les futurs candidats pour le poste de Directeur Général des Services, le bureau après en avoir délibéré décide de porter à compter du 1^{er} avril 2023, les seuils définis par les décrets à leur plafond pour les catégories A, pour les groupes 1 et 2. Les autres dispositions des délibérations précitées demeuraient quant à elles inchangées.

FILIERE ADMINISTRATIVE _ EMPLOIS DE CATEGORIE A

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels Réglementaires	Borne inférieure (Facultative)	Borne supérieure SIMER
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210 €	0 €	36 210 €
Groupe 2	Directeur Général Adjoint	32 130 €	0 €	32 130 €
Groupe 3	Direction Pôle / Responsable de service	25 500 €	0 €	20 400 €
Groupe 4	Chargé de mission / Responsable de service	20 400 €	0 €	16 400 €

FILIERE TECHNIQUE _ EMPLOIS DE CATEGORIE A

Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des **ingénieurs** des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des INGENIEURS TERRITORIAUX				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels Réglementaires	Borne inférieure (Facultative)	Borne supérieure SIMER
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210 €	0 €	36 210 €
Groupe 2	Directeur d'Exploitation / DGA	32 130 €	0 €	32 130 €
Groupe 3	Responsable Bureau d'études / de service	25 500 €	0 €	20 400 €
Groupe 4	Chargé de mission / Responsable de service	20 400 €	0 €	16 400 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

2.2 Bilan de l'absentéisme de l'année 2022 : > Information

Rapporteurs : Justine CHABAUD et Franck SIRONNEAU

Le **bilan de l'absentéisme** fait l'objet chaque année d'une présentation pour information au Bureau syndical. Celui-ci étant préalablement soumis au Comité Social Territorial pour avis.

Concernant l'année 2022, il fait apparaître une évolution des jours d'absence de près de 14% (arrêts COVID compris) : 5 609 jours pour la maladie ordinaire et longue maladie (2 722 en 2021) et 619 jours liés à des accidents du travail (1 239 en 2021). Les principaux services impactés sont la collecte et le tri qui représentent respectivement près de 31 % et 24 % des arrêts.

→ **Présentation détaillée en annexe.**

2.3 Bilan des formations de l'année 2022 : > Information

Rapporteurs : Justine CHABAUD et Franck SIRONNEAU

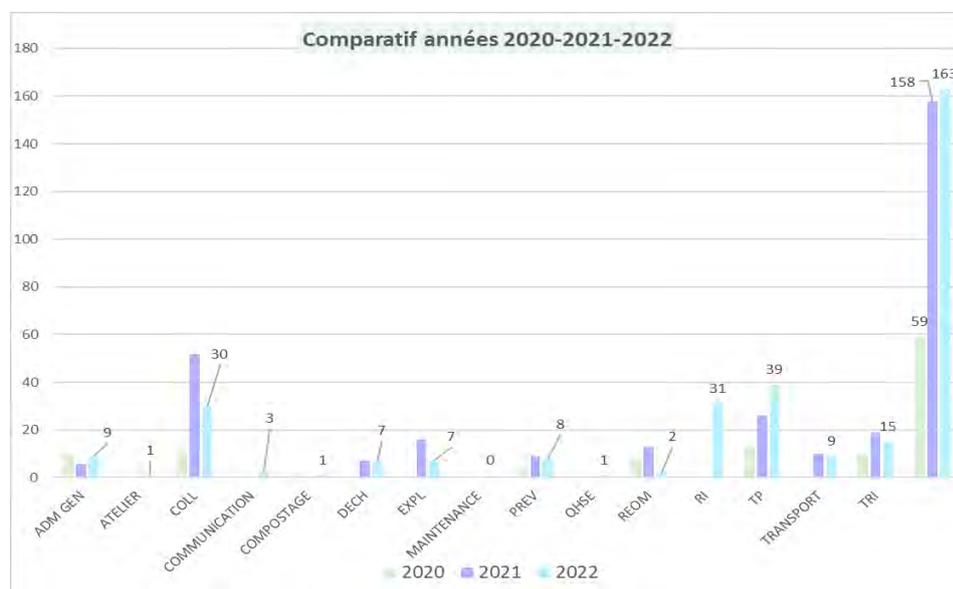
En 2022, **113 agents du Syndicat ont suivi au moins une formation**, soit un peu plus qu'en 2021. C'est ainsi **66.5 % de l'effectif qui a été concerné.**

Elles ont représenté 4 394,5 h soit **642 jours sur l'année 2022**, contre 493.5 jours en 2021(3 374 heures). Les différents recrutements et notamment le nombre croissant d'emplois aidés, ont impliqué un certain nombre de formations qualifiantes. Les différentes obligations également dues à nos métiers, et non pris en charge par le CNFPT, ont fait évoluer le montant du budget consacré à la formation (127 K€ en 2022, contre 85 k€ en 2021).

Ci-dessous les principales formations suivies :

- permis C (11 agents) et permis B (5 agents),
- autres divers permis (19 agents),
- FCO + FIMO (20 agents),
- CACES (19 agents),
- Plus diverses autres formations auprès du CNFPT, CPA de Lathus, ainsi que des perfectionnements en bureautique (Word, Excel...).

C'est ainsi 163 sessions de formations qui ont été réalisées.



N° B20230320_006 : Plan de formation pour l'année 2023

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

→ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

- Vu** le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale
- Vu** les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Vu** le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.
- Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023.

Le responsable des Ressources Humaines présente le rapport suivant :

Le **plan de formation 2023** proposé a été élaboré en tenant compte des besoins exprimés par l'ensemble des services, mais aussi des nouveaux métiers apparus suite à la mise en place de la Redevance Incitative et des futurs besoins pour le déploiement d'autres projets. Il sera examiné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 14 mars.

Cela concerne notamment :

- L'accompagnement à la mise en place de nouveaux logiciels d'exploitation (Kerlog), maintenance et gestion des outils de pré-collecte,
- L'apprentissage de l'utilisation de nouveaux outils numériques (création/optimisation de circuits de collecte...),
- L'amélioration et la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail : fonction de formateur SST, formation SST, premiers secours PSC1, suivi des aspects réglementaires de sécurité (sites, bâtiments, engins véhicules ...).

Une part importante de ce plan est également consacrée aux formations que le Syndicat se doit de dispenser aux agents recrutés en contrats aidés notamment et aux obligations réglementaires en matière de conduite.

Ce dernier reprend ainsi la poursuite des formations pour :

- Les autorisations de conduite (FIMO/FCO/CACES) et permis pour les différents services,
- Les habilitations techniques obligatoires pour les maintenances,
- Le développement des connaissances des filières de recyclage et du réemploi pour le service déchèteries notamment,
- Les habilitations spécifiques pour intervenir à proximité des réseaux pour les agents des travaux publics,
- Et diverses formations administratives et techniques pour développer les connaissances de l'ensemble des agents.

Au total, le plan de formation 2023 est estimé à près de 50 000€, dont 40 000€ pour le SPPGD et 10 000€ pour le service TP.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **D'approuver le plan de formation 2023 tel que détaillé en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° B20230320_007 : Avenant à la convention pour le contrôle et/ou la réalisation et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;*
- Vu** *le Code Général de la Fonction Publique ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24 ;*
- Vu** *la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts ;*
- Vu** *la délibération du Bureau syndical en date du 1^{er} juillet 2020 portant adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne ;*
- Vu** *la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.*

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Il est rappelé au Bureau que le SIMER a conclu en 2020 avec le Centre de Gestion de la Vienne une **convention pour le contrôle et/ou la réalisation et le suivi des dossiers de ses agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** jusqu'au 31 décembre 2022.

Son partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations ayant été renouvelé pour une durée de 12 mois, le Centre de Gestion propose à ses collectivités et établissements publics adhérents de conclure un avenant pour la même durée, afin de continuer à bénéficier du service.

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant présenté par le Centre de Gestion de la Vienne prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par la 1^{ère} Vice-Présidente.

Le Secrétaire,



Patrick DAUBISSE

**Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente**



Justine CHABAUD



ANNEXES

Annexe note de présentation du bureau syndical du 20 mars 2023

Informations budgétaires

➔ Service travaux publics :

a) Synthèse des résultats de l'année 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 428 587,91 €	3 245 066,30 €	-183 521,61 €
	Section d'investissement	208 630,24 €	360 768,33 €	152 138,09 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	241 242,42 €	
	Section d'investissement	- €	137 182,84 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	3 428 587,91 €	3 486 308,72 €	57 720,81 €
	Section d'investissement	208 630,24 €	497 951,17 €	289 320,93 €
RESTES A REALISER A REPORTER		6 626,97 €	- €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 428 587,91 €	3 486 308,72 €	57 720,81 €
	Section d'investissement	215 257,21 €	497 951,17 €	282 693,96 €
	TOTAL CUMULE	3 643 845,12 €	3 984 259,89 €	340 414,77 €

La balance du compte administratif 2022 fait ressortir :

- Un résultat cumulé excédentaire qui passe de 241 242,42 € à 57 720,81 € en fonctionnement, sous l'effet d'un résultat d'exercice déficitaire de 183 521,61 €,
- Un résultat d'investissement cumulé excédentaire de 282 693,96 €, qui fait suite à un résultat d'exercice de 152 138,09 € et d'un besoin de financement des restes à réaliser de 6 626,97 €.

Malgré une hausse significative des produits d'exploitation de 18 %, ces derniers n'ont pas connu une évolution assez forte pour couvrir les charges d'exploitation également en progression (cf. détail en annexe 1 : compte de résultat).

Les fortes tensions sur les prix des matières premières, les difficultés à stabiliser les effectifs et le retard pris dans la réalisation de certains chantiers peuvent en partie expliquer le résultat 2022.

b) Synthèse du projet de budget pour 2023 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibrerait à **3 707 332 €**. Il est fondé sur des **prévisions de travaux de 3 540 000 €**, basées sur les commandes d'ores et déjà enregistrées et qui se décomposeraient comme suit :

- 3 250 000 € de travaux pour le compte des collectivités membres,
- 190 000 € de travaux pour le compte du service de gestion des déchets,
- 100 000 € pour la réalisation d'études.

Il faut souligner que les recettes issues des travaux et études représentent plus de 95 % des recettes totales du budget.

En dépenses :

- les **charges à caractère général ont été estimées à 1 971 165 € (+ 3.2 %)**
- et les **charges de personnel à 1 510 000 €, soit en évolution de 15 %** sous l'effet notamment :
 - de l'arrivée du nouveau responsable de pôle en février (11 mois contre 7 en 2022) ;
 - du recrutement du chargé d'études et de travaux, dont la prise de poste s'est faite en décembre 2022.

D E P E N S E S	CHAP.	LIBELLES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol.
	011	Charges à caractère général	2 031 965,00 €	1 909 133,48 €	1 971 165,00 €	3,2%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 362 000,00 €	1 313 192,37 €	1 510 000,00 €	15,0%
	65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	421,96 €	1 150,00 €	172,5%
	Total des dépenses de gestion des services		3 394 465,00 €	3 222 747,81 €	3 482 315,00 €	8,1%
	66	Charges financières	2 600,00 €	2 170,14 €	14 500,00 €	568,2%
	67	Charges exceptionnelles	167 914,00 €	2 901,63 €	4 500,00 €	55,1%
	022	Dépenses imprévues	115 060,00 €	- €	- €	/
	Total des dépenses réelles		3 680 039,00 €	3 227 819,58 €	3 501 315,00 €	8,5%
	023	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	/
042	Opération d'ordre de transferts entre section	200 769,00 €	200 768,33 €	206 017,00 €	2,6%	
Total des dépenses d'ordre		200 769,00 €	200 768,33 €	206 017,00 €	2,6%	
TOTAL		3 880 808,00 €	3 428 587,91 €	3 707 332,00 €	8,1%	

R E C E T T E S	CHAP.	LIBELLES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol.
	013	Atténuation de charges	15 065,00 €	63 828,04 €	52 015,00 €	-18,5%
	70	Produits des services et travaux	3 588 000,00 €	3 091 923,24 €	3 551 000,00 €	14,8%
	75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	38 117,03 €	15 096,19 €	-60,4%
	Total des recettes de gestion des services		3 623 065,00 €	3 193 868,31 €	3 618 111,19 €	13,3%
	76	Produits financiers	- €	- €	- €	/
	77	Produits exceptionnels	15 000,58 €	49 697,99 €	30 000,00 €	-39,6%
	Total des recettes réelles		3 638 065,58 €	3 243 566,30 €	3 648 111,19 €	12,5%
	042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,0%
	Total des recettes d'ordre		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,0%
Excédent reporté		241 242,42 €	- €	57 720,81 €	/	
TOTAL		3 880 808,00 €	3 245 066,30 €	3 707 332,00 €	14,2%	

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibrerait à hauteur de 495 337.93 €. Elle s'autofinancerait intégralement avec les excédents reportés et les dotations aux amortissements :

DEPENSES		
Matériels roulants / Engins	Pelle à pneus	130 000,00 €
	Chargeuse	85 000,00 €
	Fourgon	37 000,00 €
	Rouleau compacteur	25 000,00 €
Sous-total - 1		277 000,00 €
Petits matériels / Equipements	Divers petits matériels de chantiers	30 000,00 €
	Equipements chargeuse (balayeuse, malaxeur)	16 000,00 €
	Plaque vibrante	15 000,00 €
	Equipements pelle (lame)	8 000,00 €
	Monobrosse électrique	5 000,00 €
Sous-total - 2		74 000,00 €
Terrains	Acquisition terrain Zone de la Barre (y/c frais de Notaire)	45 000,00 €
Sous-total - 3		45 000,00 €
Matériels informatiques	Logiciels bureautiques et/ou de suivi de chantiers	12 000,00 €
	Matériels informatiques	8 000,00 €
Sous-total - 4		20 000,00 €
TOTAL programme d'investissement 2023		416 000,00 €
Autres dépenses de la section d'investissement	Remboursement capital d'emprunt	51 060,00 €
	Dépenses imprévues (020)	20 150,96 €
	Restes à réaliser de l'année N-1	6 626,97 €
	Amortissements de subventions (040)	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		495 337,93 €

RECETTES		
Autofinancement	Excédent d'investissement cumulé (001)	289 320,93 €
	Immobilisations	206 017,00 €
Emprunt	Emprunt	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023		495 337,93 €

➔ **Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :**

a) Synthèse des résultats de l'année 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	12 880 841,90 €	12 513 507,45 €	-367 334,45 €
	Section d'investissement	2 306 155,64 €	2 438 802,93 €	132 647,29 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 840 945,35 €	
	Section d'investissement	- €	1 466 797,99 €	
TOTAL REALISATIONS + REPORTS	Section de fonctionnement	12 880 841,90 €	14 354 452,80 €	1 473 610,90 €
	Section d'investissement	2 306 155,64 €	3 905 600,92 €	1 599 445,28 €
RESTES A REALISER A REPORTER		1 259 665,49 €	541 574,97 €	-718 090,52 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	12 880 841,90 €	14 354 452,80 €	1 473 610,90 €
	Section d'investissement	3 565 821,13 €	4 447 175,89 €	881 354,76 €
	TOTAUX	16 446 663,03 €	18 801 628,69 €	2 354 965,66 €

La **balance du compte administratif 2022** fait ressortir :

- **Un résultat cumulé excédentaire qui s'est abaissé à 1 473 610.90 €**, sous l'effet d'un résultat d'exercice déficitaire de 367 334.45 €.
- **Un résultat d'investissement cumulé excédentaire de 881 354.76 €**, qui tient compte du résultat d'exercice de 132 647.29 € et d'un besoin de financement des restes à réaliser de 718 090.52 €.

Ce résultat s'explique par la baisse des produits d'exploitation de l'ordre de 1.5 %, conjuguée à une hausse des charges d'exploitation de 8.4 %, dont le détail figure en annexe 2 (cf. compte de résultat).

La contraction des produits d'exploitation est liée principalement au décalage dans le versement des soutiens de l'ADEME (Redevance Incitative) pour un montant de 435 000 €, qui aurait dû être versé sur l'exercice.

A noter toutefois, l'évolution marquante des ventes de matériaux qui ont atteint 1 014 547 €, soit 39 % par rapport à 2021.

b) Synthèse du projet de budget pour 2023 :

Le projet de budget 2023 s'équilibrerait à :

- 13 190 447.00 € pour la section de fonctionnement ;
- 4 455 953,25 € pour la section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	13 190 447,00 €	11 716 836,10 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	1 473 610,90 €
Total 1 _ section d'exploitation		13 190 447,00 €	13 190 447,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	3 196 287,76 €	2 314 933,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 259 665,49 €	541 574,97 €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	1 599 445,28 €
Total 2 _ section d'investissement		4 455 953,25 €	4 455 953,25 €
TOTAL BUDGET 2023 (1 + 2)		17 646 400,25 €	17 646 400,25 €

Dans un contexte d'inflation des prix, difficilement maîtrisable, et de la hausse de la fiscalité des déchets (TGAP), les **charges d'exploitation** sont estimées en hausse pour 2023, et ce malgré la fin du déploiement de la Redevance Incitative. Elles seraient portées à 5 068 078 €, contre 4 904 750 € en 2021.

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 283 000 € ont été prévus afin de poursuivre nos actions de prévention et maintenir ainsi nos objectifs de réduction des déchets.

Quant aux **charges de personnel**, elles connaîtraient également une évolution par rapport à 2022 sous l'effet notamment d'une nouvelle augmentation du coefficient de la convention collective des métiers du déchet en janvier (3,80 %) et de l'arrêt des emplois aidés. Elles sont estimées à 6 192 790 €, soit + 29 k€ par rapport à 2021.

Concernant les principales recettes, elles se décomposeraient comme suit :

- 7 277 602 € pour le produit attendu de la REOM ;
- 1 070 000 € pour la contribution versée par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers dans le cadre de la convention de gestion ;
- 650 000 € pour les prestations de services (683 k€ en 2021) ;
- 828 500 € pour les ventes de matériaux (1 014 k€ en 2021) ;
- 1 227 926 € pour les subventions d'exploitation ;

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibrerait à hauteur de 4 455 953.25 € :

LIBELLES DEPENSES		Montants
Matériels roulants	Remorque porte-caissons	42 000,00 €
	Bennes Ordures Ménagères (x 2)	600 000,00 €
	Véhicule de service - VL	25 000,00 €
	Véhicule de service - Utilitaires	40 000,00 €
	Fourgon - Utilitaires	40 000,00 €
Sous-Total_Matériels roulants		747 000,00 €
Dispositifs de pré-collecte	Caissons déchetteries 10 m3	20 000,00 €
	Caissons déchetteries 30 m3	20 000,00 €
	Bornes à huile	10 000,00 €
	Bacs roulants	20 000,00 €
Sous-Total_Dispositifs de pré-collecte		70 000,00 €
Déchèteries	Assistance maîtrise d'œuvre	16 200,00 €
	Changement des mâts	10 000,00 €
	Contrôle d'accès	44 200,00 €
	Dalles béton	12 200,00 €
	Caissons DDS	33 050,00 €
	Détecteurs incendie	2 050,00 €
	Enrobés	65 000,00 €
	Travaux sur bâtiments	3 880,00 €
	Garde-corps	85 700,00 €
	Matériel de protections quais	15 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre / études (quai de transfert)	60 000,00 €
	Acquisition terrains / frais notaires (quai de transfert)	100 000,00 €
	Sanitaire	12 580,00 €
	Signalétique	30 500,00 €
Sous-Total_Déchèteries		490 360,00 €
Centre de tri	Mise aux normes incendie	60 000,00 €
	Remplacement éclairage avec LED	5 000,00 €
Sous-Total_Centre de tri		65 000,00 €
Maintenance et atelier	Mise aux normes atelier	22 200,00 €
	Matériels d'entretiens	4 000,00 €
	Equipement divers	2 000,00 €
Sous-Total_Maintenance et atelier		28 200,00 €
Travaux	Travaux/construction autres sites	50 000,00 €
Sous-Total_Travaux		50 000,00 €
Autres	Logiciels	60 000,00 €
	Mobiliers	10 000,00 €
Sous-Total_Autres		70 000,00 €
TOTAL_EXPLOITATION		1 520 560,00 €
Redevance incitative _ Finalisation 2022	PAC_CSE et CE	145 000,00 €
	PAC_Travaux génie civil CSE et CE	107 000,00 €
Sous-Total_RI finalisation 2022		252 000,00 €
Redevance incitative _ Campagne 2023	Bacs roulants, autocollants & étiquettes	20 000,00 €
	PAC_CA (maillage supp.)	52 000,00 €
	PAC_Travaux génie civil CA	9 100,00 €
	PAC_Complément CSE et CE	20 000,00 €
	PAC_Travaux génie civil complément CSE et CE	9 100,00 €
	PAC_Travaux accessibilité PAC CA	50 000,00 €
	PdR_Retrait 2ème phase y/c études	50 000,00 €
	Matériels informatiques et logiciels	5 000,00 €
Sous-Total_RI campagne 2023		215 200,00 €
Déploiement RI _ Pôle Coécien	Bacs roulants (pros) y/c étiquettes	20 000,00 €
	PAC (3 CA et 2 CSE) y/c études	10 000,00 €
	Matériels informatiques et logiciels	3 000,00 €
Sous-Total_Déploiement RI ex CCRC		33 000,00 €
Prévention	Composteurs collectifs (TRIBIO)	27 000,00 €
	Divers matériels (Totem...)	7 000,00 €
	Matériels espaces réemploi	5 000,00 €
Sous-Total_Prévention		39 000,00 €
TOTAL _ PROJETS et MOBILISATION des TERRIROIRES		539 200,00 €

Communication et autres	Communication _ Divers matériels	5 000,00 €
	Matériels informatiques _ renouvellement	8 500,00 €
	Logiciels _ renouvellement	1 500,00 €
Sous-Total_ Communication et autres		15 000,00 €
Autres dépenses d'investissement	Remboursement capital d'emprunts	935 700,00 €
	Amortissements subventions	160 500,00 €
	Dépenses imprévues	25 327,76 €
Sous-Total_ Autres dépenses d'investissement		1 121 527,76 €
Restes à réaliser N-1	Dépenses _RAR 2022	1 259 665,49 €
Sous-Total _RAR 2022		1 259 665,49 €
TOTAL GENERAL		4 455 953,25 €

LIBELLES RECETTES		Montants
Restes à réaliser N-1	Recettes _RAR 2022	541 574,97 €
Sous-Total _RAR 2022		541 574,97 €
Autofinancement	Dotations aux amortissements	1 614 933,00 €
	Excédent d'investissement cumulé (001)	1 599 445,28 €
Sous-Total_ Autofinancement		3 214 378,28 €
Emprunts	Emprunts 2023, dont :	700 000,00 €
		Acquisition des 2 BOM 600 000,00 €
		Programme hors BOM 100 000,00 €
Sous-Total_ Emprunt		700 000,00 €
TOTAL GENERAL		4 455 953,25 €

ANNEXES

1 _ Compte de résultat 2022 du budget travaux publics

**2_ Compte de résultat 2022 du Service Public de Prévention et de
Gestion des Déchets**



- Budget annexe SPPGD [24800] -

COMPTES de RESULTAT

		2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Chap.	PRODUITS d'EXPLOITATION (I)	9 969 418 €	9 971 231 €	10 031 882 €	11 964 340 €	11 780 790 €	-1,53%
	Contributions, dont :	6 909 642 €	7 067 074 €	7 327 692 €	7 808 841 €	8 398 525 €	7,55%
	<i>Contributions REOM</i>	5 583 359 €	5 749 025 €	5 977 429 €	6 368 516 €	7 326 838 €	15,05%
	<i>Contribution 6 cnes de la Région de Couhé (Traitement)</i>	260 100 €	265 500 €	275 000 €	315 000 €	- €	-100,00%
	<i>Contribution Grand-Poitiers (Convention de gestion)</i>	1 066 183 €	1 052 549 €	1 075 263 €	1 125 325 €	1 071 687 €	-4,77%
70	Prestations de services	907 216 €	895 082 €	765 916 €	922 160 €	682 847 €	-25,95%
	Ventes de marchandises	726 865 €	550 017 €	372 138 €	729 117 €	1 014 547 €	39,15%
	Subventions d'exploitation	928 215 €	992 669 €	906 890 €	1 581 520 €	675 953 €	-57,26%
	Remboursements de frais	36 895 €	36 841 €	47 908 €	54 467 €	53 833 €	-1,16%
75	Autres produits	213 558 €	140 828 €	286 925 €	147 922 €	263 507 €	78,14%
013	Atténuations de charges	247 027 €	288 720 €	324 415 €	720 315 €	691 579 €	-3,99%
Chap.	CHARGES d'EXPLOITATION (II)	9 948 897 €	10 031 749 €	10 174 445 €	11 695 144 €	12 676 266 €	8,4%
	Charges à caractère général, dont :	4 023 904 €	4 139 132 €	4 056 232 €	5 022 314 €	4 904 751 €	-2,34%
	<i>sacs de collecte</i>	180 797 €	163 793 €	164 939 €	168 721 €	25 658 €	-84,79%
	<i>enfouissement</i>	1 652 089 €	1 617 228 €	1 615 623 €	1 918 497 €	1 683 646 €	-12,24%
	<i>carburants</i>	628 660 €	650 817 €	502 136 €	609 483 €	860 053 €	41,11%
	<i>entretien des matériels roulants</i>	312 545 €	325 150 €	323 230 €	318 910 €	486 869 €	52,67%
	<i>locations mobilières</i>	82 653 €	92 572 €	103 628 €	259 947 €	177 052 €	-31,89%
	<i>maintenance</i>	30 833 €	33 911 €	40 703 €	43 652 €	128 418 €	194,18%
	<i>achat de marchandises (papiers asso + composteurs)</i>	9 392 €	14 029 €	9 119 €	111 156 €	100 912 €	-9,22%
	<i>formations du personnel</i>	35 649 €	20 692 €	15 198 €	41 083 €	82 411 €	100,60%
	<i>assurances (hors statutaire)</i>	64 243 €	69 325 €	69 530 €	68 983 €	78 677 €	14,05%
	<i>autres charges à caractère général</i>	1 027 043 €	1 151 615 €	1 212 128 €	1 481 882 €	1 281 054 €	-13,55%
012	Charges de personnel	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €	5 381 608 €	6 163 773 €	14,53%
	<i>dont personnel intérimaire</i>	1 006 388 €	657 195 €	384 914 €	519 506 €	996 288 €	91,78%
042	Dotations aux amortissements	1 309 898 €	1 311 537 €	1 370 005 €	1 288 477 €	1 586 822 €	23,15%
65	Autres	633 €	1 225 €	514 €	2 745 €	20 921 €	662,21%
	Résultat d'exploitation (I - II)	20 521 €	60 518 €	142 563 €	269 196 €	895 476 €	-432,65%
66	Charges financières (intérêts) III	574 536 €	134 645 €	116 989 €	105 159 €	109 926 €	4,53%
	<i>dont indemnité pour remboursement anticipé d'un prêt</i>	428 136 €	- €	- €	- €	- €	
	Résultat courant (I - II - III)	- 554 015 €	195 163 €	259 551 €	164 037 €	1 005 402 €	-712,91%
Chap.	Produits exceptionnels, dont :	606 938 €	387 002 €	413 610 €	222 482 €	732 718 €	229,34%
78	<i>Reprise sur provision (redevance SEI)</i>	- €	149 000 €	220 000 €	- €	425 000 €	/
77	<i>Produits exceptionnels (dont cessions)</i>	53 899 €	83 131 €	33 062 €	61 934 €	147 170 €	137,62%
042	<i>Autres produits exceptionnels (Amort subv.)</i>	553 039 €	154 871 €	160 548 €	160 548 €	160 548 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	41 083 €	36 460 €	6 086 €	41 204 €	94 650 €	129,71%
	Résultat exceptionnel	565 855 €	350 542 €	407 524 €	181 278 €	638 067 €	251,98%
	Total produits	10 576 356 €	10 358 233 €	10 445 492 €	12 186 822 €	12 513 507 €	2,68%
	Total charges	10 564 516 €	10 202 854 €	10 297 519 €	11 841 507 €	12 880 842 €	8,78%
	Résultat de l'exercice	11 841 €	155 379 €	147 973 €	345 316 €	367 334 €	-206,38%
	Solde des provisions (redevance SEI)	1 021 500 €	872 500 €	652 500 €	652 500 €	227 500 €	
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	499 679 €	- €	193 140 €	- €	- €	
	Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 385 417 €	1 540 796 €	1 495 629 €	1 840 944 €	1 473 610 €	

REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRET MALADIE PAR BUDGET EN 2022

	Type d'arrêts	Congés maladie		Congé maternité/ paternité	Nb agents	Accidents de travail	Nb agents
		MO	LM-LD				
BUDGETS	Principal	31			4		
	Travaux	498	613		19		
	Prévention	48			3		
	Facturation	145		10	6		
	Communication	100			2		
	Structure	147			2		
	Collecte	1367			27	94	6
	Déchèterie	304	543		18	376	2
	Tri	1042			30	106	7
	Compostage	25			1		
	Exploitation	23			1		
	Maintenance	35			1		
	Transport	254			10	22	2
	Atelier	16			3		
	RI	383		25	19	21	1
TOTAL	3889	543	35	123	619	18	
Total Général		5609			146	619	18

TOTAL JOURS D'ABSENCES EN 2022

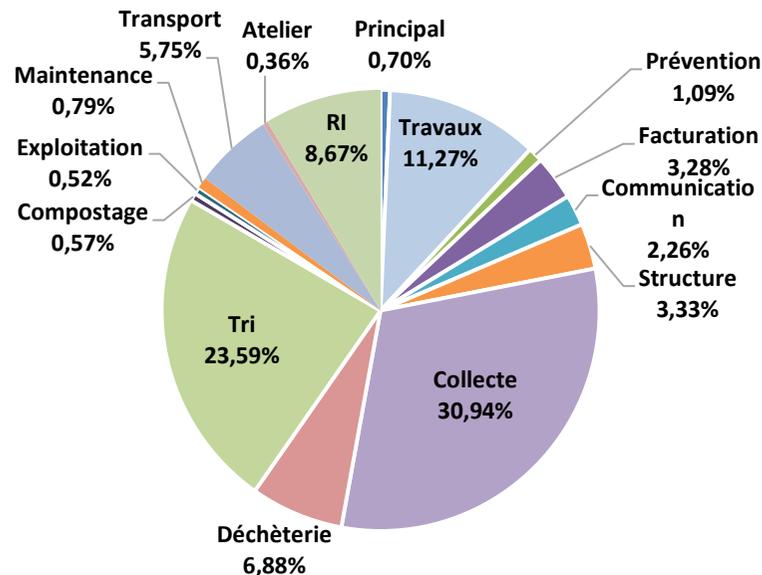
6228

TOTAL SANS LES ARRETS COVID

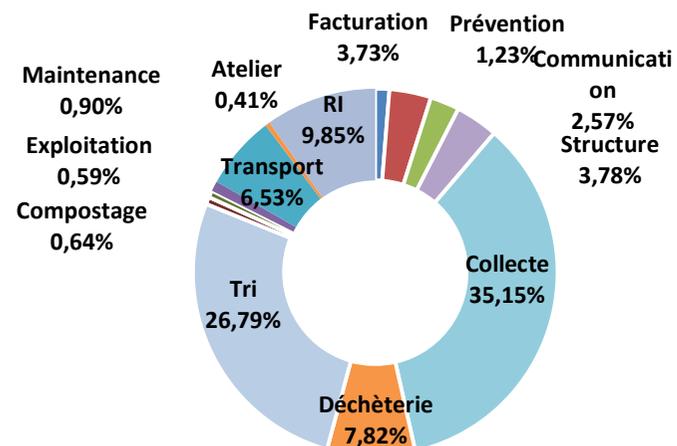
5765

Arrêts Covid	Jours	Agents
Principal	26	3
Travaux	102	12
Déchets	335	39
	463	54

Maladie ordinaire par service en 2022



Maladie ordinaire Budget déchets





REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT MALADIE PAR BUDGET ENTRE 2021 ET 2022

Type d'arrêts	Congés maladie										Accidents de travail					
	MO		+ - %	Nb agents		LM-LD		+ - %	Nb agents		2021	2022	+ - %	Nb agents		
	2021	2022		2021	2022	2021	2022		2021	2022				2021	2022	
Principal	344	31	-90,99%	2	4											
Travaux	281	498	77,22%	11	17	365	613	67,95%	1	2	95	0	-100,00%	3	0	
BUDGETS	Prévention	5	48	860,00%	2	3										
	Facturation	45	155	244,44%	1	6										
	Communication	0	100		0	2										
	Structure	0	147		0	2										
	Collecte	429	1367	218,65%	15	27	252	0	-100,00%	1	0	234	94	-59,83%	8	6
	Déchèterie	75	304	305,33%	11	16	730	543	-25,62%	2	2	389	376	-3,34%	3	2
	Tri	913	1042	14,13%	22	30	167	0	-100,00%	1	0	205	106	-48,29%	4	7
	Compostage	0	25		0	1										
	Exploitation	260	23	-91,15%	5	1										
	Atelier	118	16	-86,44%	1	3						22			1	
	Transport	126	254	101,59%	4	10						267	22	-91,76%	3	2
	Maintenance	0	35		0	1										
	RI	126	408	223,81%	10	19						27	21	-22,22%	2	1
	TOTAL	2097,0	3924,0	87,12%	71,0	121,0	1149,0	543,0	-52,74%	4,0	2,0	1144,0	619,0	-84,81%	21,0	18,0
Total Général	2722,0	4453,0	63,59%	84,0	142,0	1514,0	1156,0	-23,65%	5,0	4,0	1239,0	619,0	-100,16%	24,0	18,0	
Absences Covid		463														
		3990														

TOTAL JOURS D'ABSENCES EN : 2022 6228

13,75%

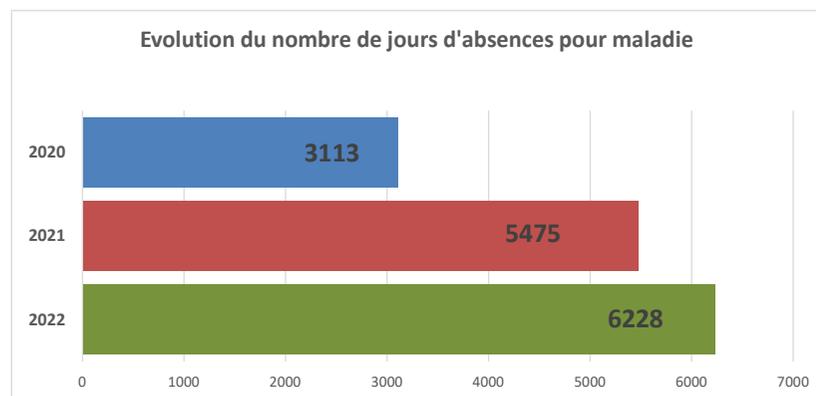
TOTAL JOURS D'ABSENCES EN : 2021 5475

TOTAL 2022 SANS LES ARRETS COVID 5765

8,03%

RAPPEL :

TOTAL JOURS D'ABSENCES EN : 2020 3113





Proposition plan de FORMATION : 2023

Nature des formations	objectifs	Public concerné	Durée par agent	Date stage	Coût estimatif Stage	Coût 2022 estimatif SIMER	DIF O/N	Temps de formation Dans/Hors Temps de Travail
I -PROJET REDEVANCE INCITATIVE 2020/2021/2022								
1 – 1 ACCOMPAGNEMENT / CONDUITE DU CHANGEMENT								
1 – 2 NOUVEAUX LOGICIELS								
Logiciel de réécriture des circuits de collecte	Création des circuits de collecte en full web	Agents en charge du suivi	5 j	GIARDELLA	4 620.00 €	4 620.00 €	O	D
1 – 3 MOYENS TECHNIQUES DE PRE - COLLECTE								
Maintenance des bacs de collecte	Assurer la maintenance et la réparatin des bacs de collecte	Agents appelés à assurer ce nouveau service	1 j	Interne			O	D
Gestion des stocks des bacs de collecte	Assurer le suivi et les mouvements des stocks des bacs de collecte	Agent appelé à suivre le stock	1 j	Interne			O	D

II – FORMATIONS 2023

II – 1 HYGIENE ET SECURITE

Assistant de prévention	Identifier le rôle et les mission d'un assistant de prévention	Nouvel agent HS	5 j	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D
Sensibilisation Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Sensibiliser les responsables de proximité à la démarche QHSE	Encadrant de proximité – chefs d'équipe	Plusieurs ½ j	INTERNE avec l'animateur QHSE	-	-	O	D
Batiregistre	Tracabilité et suivi des aspects réglementaires en matière de sécurité	Chefs de service, chefs d'équipe et maintenance	2 ^{ème} session – 2 x ½ j	Formateur BatiSafe	335 €	670.00 €	O	D
Formation PSC1	Apprendre les gestes de premiers secours, important dans les métiers à risques	Groupes de 10 agents tous services confondus	1 j – 5 sessions :	INTRA/SDIS	700 €		O	D
Formation SST	Le SST permet d'intervenir en cas d'accident de travail et donner les premiers secours en cas d'urgence	Chef d'équipe TP Agents de l'Eco-Pôle ...	De 4 à 10 agts – 2 jours Prévoir 2 sessions	INTRA/APAVE	1 580.00 €	3 160.00 €	O	D
Formateur SST	Le formateur SST permet d'assurer le suivi et le renouvellement des formations SST	Animateur QHSE	De 4 à 10 agts – 2 jours	INTRA/APAVE	1 580.00 €	1 580.00 €	O	D

II – 2 FORMATIONS ADMINISTRATIVES

Logiciel de Gestion des Déchets	Formation sur le logiciel de gestion et suivi des déchets – tonnages – facturation – gestion RH	Agents des services concernés	7 j	KERLOG	8 400.00 €	8 400.00 €	O	D
Accueil du Public	Délivrer un même message en direction des usagers notamment	Agents d'accueil du SIMER	4 demi journée	Catalogue CNFPT 2023	Cotisations CNFPT	-	O	D
Formation langue étrangère	Connaitre et maîtriser les bases de l'Anglais pour accueillir les usagers et professionnels	Tout agent en contact avec des personnes étrangères	2 à 3 j	Catalogue CNFPT 2023	Cotisations CNFPT	-	O	D
Formation bureautique	Connaitre et maîtriser les fonctions de traitement de texte et d'un tableur	Tout agent	2 à 3 j	Catalogue CNFPT 2023	Cotisations CNFPT	-	O	D

Divers stages administratifs	Appréhender les nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation	Tout agent	Selon formations retenues	Catalogue CNFPT 2023	Cotisations CNFPT	-	O	D
II – 3 SERVICE EXPLOITATION/TRI/COMPOSTAGE								
Action de sensibilisation	Visite d'une installation extérieure de tri / recyclage	Agents de tri	1 j	Service Tri / maintenance	-	-	O	D
Permis B	Mise en place d'une formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 600.00 €		N	D
Permis C	Mise en place d'une formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 400.00 €		N	D
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent		N	D
Maintenance industrielle	Mise en place d'une formation maintenance chaîne de tri	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation spécifique			O	D
Habilitation électrique	Mise en place d'une autorisation	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation agréé	600.00 €		N	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R486 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €		N	D
II – 4 SERVICE COLLECTE								
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent (6)		N	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €		N	D
Permis Super Lourds	Monter en compétences pour assurer de nouvelles missions du service	Chauffeur transfert	10 j	Centre de formation agréé	1 700.00 €		N	D

FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent		N	D
II – 5 SERVICE DECHETERIE								
Formation agent de déchetterie	Accueil – connaissance des déchets - filières de recyclage	Agents de déchetterie	2 j à 3 j	CNFPT	-	-	O	D
Formation au réemploi	Sensibiliser au réemploi / seconde vie d'un déchet	Agents de déchetterie		Interne	-	-	O	D
II – 6 SERVICE TRANSPORT								
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent (2)		N	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : télescopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €		N	D
Permis Super Lourds	Monter en compétences pour assurer de nouvelles missions du service	Chauffeur transfert	10 j	Centre de formation agréé	1 700.00 €		N	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent		N	D
II – 7 SERVICE MAINTENANCE								
Matériel FAUN	Formation sur les nouvelles BOM	Mécaniciens	1 j	Fournisseur de matériel	Intégré au marché	-	O	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : télescopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €		N	D
II – 8 SERVICE TRAVAUX								
Gravillonneur	Acquérir ou parfaire les connaissances en matière de gravillonnage	Chauffeurs liés au gravillonneur	1 j	SECMAIR sur chantier SIMER	1 100.00 € / agent		O	D

AIPR – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	Formation obligatoire pour les personnels ; opérateurs, encadrants, concepteurs	Nouveaux agents du service n'ayant pas cette autorisation	1 j / agent	Centre de formation agréé	105.00 € / agent		N	D
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent		N	D
Autorisation de conduite – CACES R482	Délivrée autorisation de conduite : pelle – chargeur, porte char	Conducteurs d'engins	2 à 3 j / CACES	Centre de formation agréé	550.00 €		N	D
Permis C	Monter en compétences pour assurer les missions du service	Monter en compétences des agents permanents	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent		N	D
TOTAUX								
					TOTAL ESTIME SPPGD		40 000.00 €	
					TOTAL ESTIME TRAVAUX		10 000.00 €	